

Massy, le

Cher(e) étudiant(e)

Vous débutez à la rentrée votre première année d'études supérieures. C'est avec grand plaisir que nous vous souhaitons la bienvenue et que nous vous accompagnons dans vos démarches de rentrée.

Vous avez sûrement entendu parler de la [loi Orientation et Réussite des Étudiants](#), qui prévoit notamment de **simplifier votre affiliation à la Sécurité sociale**. Ainsi, à la rentrée, vous ne changez **pas de régime obligatoire** d'assurance maladie pour le remboursement de vos frais de santé. **Vous continuez d'être couvert(e) gratuitement**, en tant qu'assuré(e) autonome, par votre régime actuel de protection sociale (CPAM, MSA ou autres régimes spéciaux), généralement celui de vos parents ou tuteurs légaux.

Pour être bien couvert(e) par l'Assurance Maladie, vous allez devoir acquérir - ou conserver - certains réflexes.

Si vous relevez du régime général (CPAM), vous devez, si ce n'est pas déjà fait, **créer votre espace personnel ameli** (via le site internet ou l'application) et mettre à jour vos informations afin d'être bien pris(e) en charge. Vous pouvez aussi souscrire à une **complémentaire santé** pour un remboursement optimal de vos frais de santé. Cela peut être la mutuelle de vos parents, une mutuelle étudiante ou un autre organisme. Elle prendra en charge les 30% des frais qui ne sont généralement pas couverts par l'Assurance maladie obligatoire.

Je vous souhaite une belle rentrée,

La Provisseure
Mariane GIROU



LYCÉE PARC DE VILGÉNIS
91305 MASSY

LYCÉE PARC DE VILGÉNIS

80, rue de Versailles

91300 MASSY

Tél : 01 69 53 74 00

Fax : 01 69 53 74 27

www.vilgenis.fr



Nouvel
étudiant à la
rentrée 2018



Je crée un compte
personnel ameli sur le site
ameli.fr ou sur l'application
ameli.



Je renseigne mes
coordonnées bancaires
(RIB) sur mon compte
ameli.



Si ce n'est pas déjà fait, je
choisis un médecin
traitant et, lors d'une
consultation, je remplis
avec lui une déclaration de
choix qu'il télétransmettra
directement à ma caisse
d'assurance maladie .



Je mets à jour ma carte
Vitale
en utilisant les bornes
disponibles dans toutes les
caisses de l'Assurance
Maladie, les pharmacies et
dans certains
établissements de santé.



Je m'assure que mon
numéro de sécurité
sociale personnel (NIR)
est bien enregistré
auprès de ma
mutuelle/assurance
complémentaire santé.



Déjà étudiant
avant la
rentrée 2018



Je vérifie que mon adresse
postale est bien à jour
auprès de ma mutuelle
étudiante.



Je m'assure que ma
mutuelle étudiante
dispose de mes
coordonnées bancaires
(RIB). Si ce n'est pas le
cas, je les lui adresse.



Si ce n'est pas déjà fait, je
choisis un médecin
traitant
lors d'une consultation, je
remplis avec lui une
déclaration de choix qu'il
télétransmettra
directement à ma
mutuelle étudiante.



Je mets à jour ma carte
Vitale
en utilisant les bornes
disponibles dans toutes
les caisses de
l'Assurance Maladie, les
pharmacies et dans
certains établissements
de santé.

Vous souhaitez contacter l'Assurance Maladie ? C'est simple et rapide !

 Depuis le forum pour les assurés : www.forum-assures.ameli.fr

 Par mail : connectez-vous sur votre compte ameli, rubrique « Ma messagerie ».